



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Contrat de Ville - 2ème attribution de subventions - Exercice 2017

DE20171016_2

Conseil municipal du 16 octobre 2017

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 19 OCT. 2017
Affichée le 19 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le seize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 octobre 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, M. LAVAUD, Mme COUTANT

Etait absent(e) :

M. SARDIN

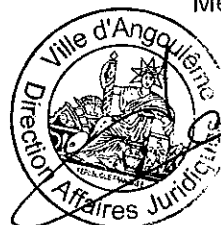
Ont donné procuration :

- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme BOUTTEMY à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme DUBOIS à Mme LAGRANGE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. ACHARKI à M. MONIER
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme PEREZ à M. LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER



DOSSIERS PRIORITAIRES

Contrat de Ville - 2ème attribution de subventions - Exercice 2017

Solidarité
id : 1903

Conseil municipal
16 octobre 2017

2

Rapporteur : Vincent YOU

A compter du 1er janvier 2015 et conformément aux orientations de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le « *contrat de ville* » devient le nouveau cadre contractuel de la Politique de la ville.

En application des termes de la délibération n°3 du Conseil municipal du 30 mars 2015, Monsieur le Maire a signé le 22 avril 2015 le contrat de ville du Grand Angoulême avec 24 autres signataires.

Afin de contribuer à une meilleure intégration des Quartiers Politique de la Ville (QPV) - Ma Campagne, Basseau Grande-Garenne et Bel Air Grand Font - dans le fonctionnement de la Ville et de l'agglomération, la Ville d'Angoulême, au delà des crédits de droit commun qu'elle met à disposition de ces territoires, a réservé un crédit global de 103 000 euros au titre du contrat de ville, qui a été approuvé dans le cadre du Budget Primitif 2017.

Un appel à projets a été lancé le 7 décembre 2016 pour une clôture des dossiers au 31 janvier 2017. Lors de sa séance du 27 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé, par délibération, une première ventilation des crédits du contrat de ville.

Dans ce contexte, le comité de pilotage du contrat de ville d'Angoulême, rassemblant des élus de la majorité et de l'opposition, a examiné le 30 juin 2017, les demandes de subventions en instance. Ainsi, plusieurs entités ont présenté leurs actions et projets :

Le CAJ Bel Air Grand Font propose la mise en place de trois représentations du spectacle « *il était 2 foi(s)* », suivies de débats encadrés par des professionnels et préparés avec l'association Pierre Mohammed David et Les Autres, en direction des collégiens, des lycéens et des habitants. Cette action a pour but de sensibiliser le public sur le dialogue inter-religieux et d'éveiller l'esprit critique, au contraire de l'endoctrinement.

L'association DECLICS, souhaite quant à elle un complément sur l'action « *Apprentissage Français et savoirs de base* », réalisée, pour une partie, auprès de public issu des quartiers QPV de la commune.

L'association OMEGA présente un renforcement de la présence active de proximité en soirée aux abords des pieds d'immeubles dans les QPV avec un accent complémentaire sur l'action de

médiation sociale en horaires décalés (avec pour objectif la prise en charge du sentiment d'insécurité, et l'amélioration de la qualité de vie des habitants). Des prises de contacts directes se feront avec les groupes présents sur l'espace public et/ou privé de 18h à 22h.

Au regard des éléments exposés et des crédits disponibles, il vous est proposé

D'octroyer les subventions suivantes :

- 2 000 euros au profit du CAJ Bel Air Grand Font, pour le projet « *Il était 2 fois* » ,
- 500 euros au profit de DECLICS pour le projet « *Apprentissage Français et savoirs de base* »,
- 9 000 euros au profit d'OMEGA pour le « *Renforcement de la présence active de proximité en soirée dans les QPV* »

D'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- CAJ Bel-Air Grand Font

Xavier BONNEFONT
Elise VOUVET
Danielle CHAUVET
Joël GUITTON

- OMEGA

Xavier BONNEFONT
Joël GUITTON
Françoise COUTANT (CC)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
16 octobre 2017

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,

Adjoint
Maire,
ARGOIN
Délégué
Equipements sportifs



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

10/10/2019
10/10/2019
10/10/2019
10/10/2019
10/10/2019